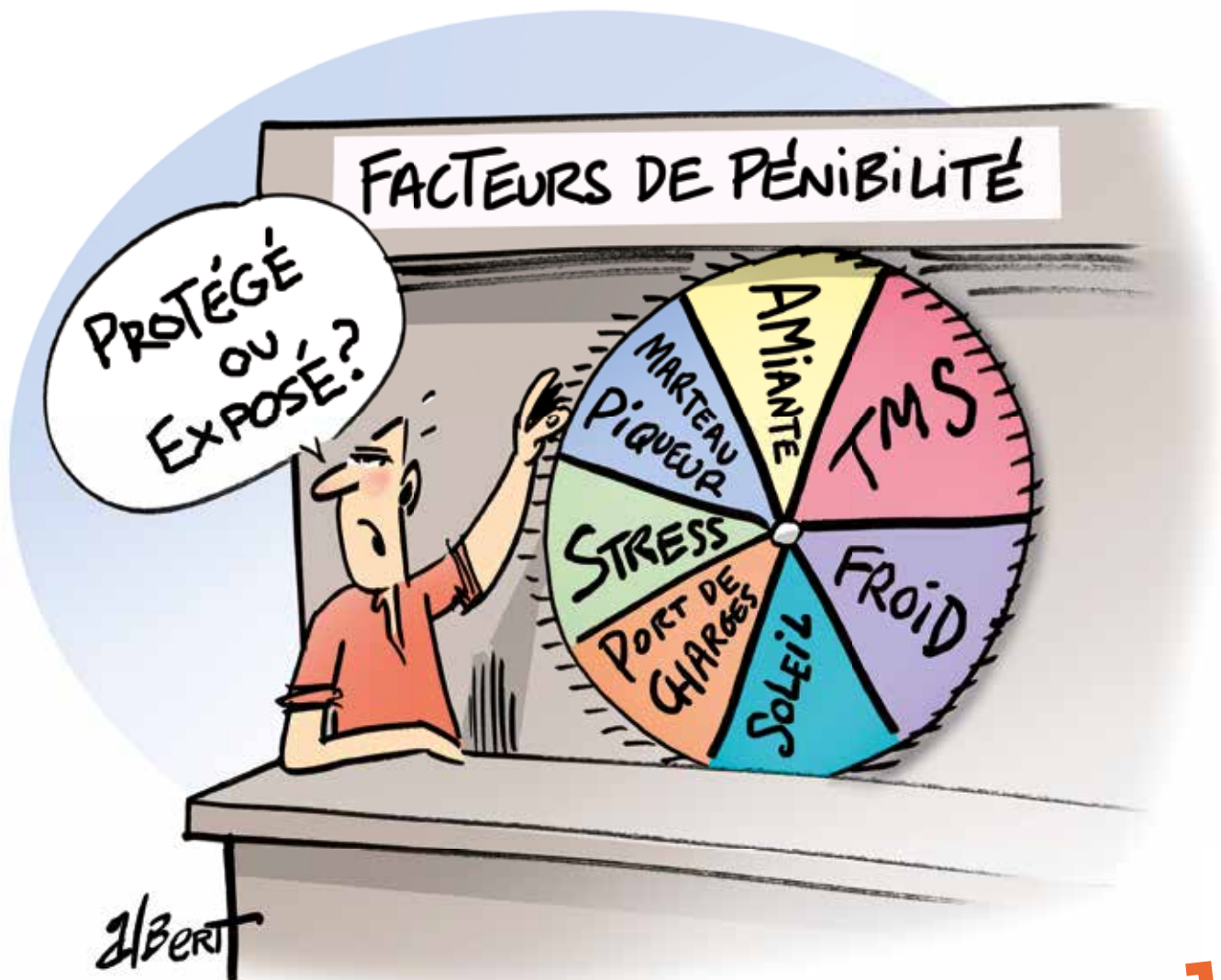


2016-2017

Les formations CHSCT

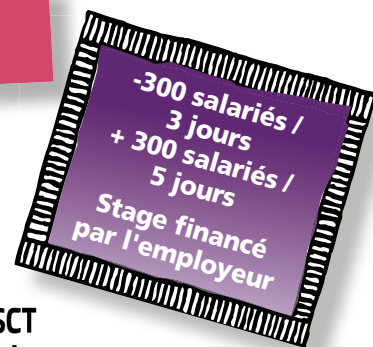
ALINEA



[un représentant du personnel averti en vaut deux]

Le CHSCT : prévenir et intervenir

formation **initiale**



Le CHSCT dispose de moyens importants ; ses interventions en font un interlocuteur incontournable. Ce stage donne la méthodologie et la rigueur pour comprendre une situation de travail. Au fil d'exemples concrets, le passage de rapporteur de faits à celui d'observateur capable d'analyser la situation et débattre avec la direction s'opère.

Objectifs

- **Connaître le champ d'intervention du CHSCT**
- **S'initier aux méthodes de diagnostic des risques**
- **Pratiquer l'observation des conditions de travail**

Le fonctionnement du CHSCT

Désignation, mandats, composition du CHSCT, personnalité civile.
Les réunions du CHSCT, ses moyens matériels et heures de délégation (en DUP ou non).
Accès à l'information, visites et inspections, enquêtes.
L'impact de la loi Rebsamen sur le CHSCT.

Les missions du CHSCT

Les informations et consultations du CHSCT, périodiques et particulières.
Le rôle de veille et prévention, identification des risques et suivi des actions.
Danger grave et imminent, projets importants modifiant les conditions de travail.
Le recours à expert et l'avis du CHSCT : les nouveautés introduites par la LSE.
L'association du CHSCT à la consultation CE sur la politique sociale.
Les recours à expert du CHSCT.

L'évaluation des risques et le document unique

Les notions de santé physique et mentale, de situations de travail.
La charge de travail, les facteurs d'ambiance physique.
Les risques psycho sociaux (RPS) dont le stress et le harcèlement moral.
Les troubles musculo-squelettiques (TMS).
L'aménagement des locaux.
Notions de plan de prévention des risques. Synthèse et suivi dans le document unique.

Initiation aux méthodes de diagnostic des risques

Comprendre le risque et évaluer le danger.
Recueil des données subjectives et objectives, conduite des raisonnements.
Notions de trouble, de pathologie et de risque.
Les sources d'informations utiles (INRS, ANACT, CARSAT).

Conduite d'entretiens et observation des situations de travail

Préparer la conduite d'entretien et le recueil d'observations en situation de travail.
Exercices avec le formateur (analyse du poste de travail, des espaces et ambiances).
Réaliser un diagnostic d'accident du travail, l'arbre des causes.

Durée
3 ou 5 jours

Intervenants
**Juriste et spécialiste
santé et risques au travail**

**Possibilité de session
intra toute l'année**

TARIF INTRA

3 jours : 3 participants 3 000 €,
5 jours : 3 participants 5 000 €,

Au delà de 3 participants,
nous consulter.

- > Le temps consacré à chaque thématique est modulé selon la durée du stage.
- > Le stage intra permet une adaptation au secteur d'activité de l'entreprise.

Renseignements
01 48 13 17 72

Le CHSCT : prévenir et intervenir

Perfectionnement/

Renouvellement

(3 ou 5 jours)



Objectifs

- Actualiser vos connaissances juridiques
- Perfectionner votre pratique du mandat
- Compléter votre registre d'intervention

Après 4 ans de mandat, consécutifs ou non, les membres du CHSCT accèdent à une formation de renouvellement pour approfondir leurs connaissances, leur technique de détection des risques professionnels, enrichir leur regard et moyens d'analyse des conditions et méthodes de travail. Un module sur mesure adapté à vos contexte et actualité.

La place du CHSCT dans les relations sociales

Point sur une évolution législative, réglementaire et jurisprudentielle qui traduit la montée en puissance du CHSCT, acteur incontournable dans l'entreprise. L'articulation du CHSCT avec les autres instances représentatives du personnel et interactions avec l'ensemble des acteurs de la prévention. Les effets des lois de sécurisation de l'emploi, Rebsamen et Macron.

Les champs d'intervention du CHSCT élargis

Evaluation et surveillance des salariés, risques psychosociaux (RPS), troubles musculo squelettiques (TMS), plans de sauvegarde de l'emploi... Définir ce qu'est un projet important, le registre d'intervention du CHSCT. Les recours à expert. L'instance de coordination des CHSCT et l'expertise unique. L'association du CHSCT à la consultation CE sur la politique sociale.

Analyse de votre document unique

Méthodologie, conception, dernières évolutions, rôle joué par votre CHSCT et pistes d'amélioration. Examen des risques potentiellement minimisés ou non pris en compte par l'employeur.

Conduire les visites et entretiens du CHSCT

Améliorer votre inspection pour l'analyse des risques professionnels. Conduire une enquête en situation de danger grave et imminent.

Améliorer l'action et la visibilité du CHSCT

Dynamiser procès verbaux et communication du CHSCT. Le suivi des enquêtes et expertises du CHSCT.

Etude de cas

En tenant compte de votre secteur d'activité,

Stage de renouvellement bâti sur mesure en développant les thématiques qui vous concernent

Durée
3 ou 5 jours

Intervenants
Juriste et spécialiste santé et risques au travail

Possibilité de session intra toute l'année

TARIF INTRA

3 jours : 3 participants 3 000 €,
5 jours : 3 participants 5 000 €,

Au delà de 3 participants, nous consulter.

Renseignements

01 48 13 17 72

Risques psychosociaux : comprendre et agir



Évitons de banaliser les souffrances et violences au travail que les salariés ont du mal à formaliser et à exprimer. Il s'agit de risques pour la santé mentale au sens légal que les documents uniques restituent difficilement. Un stage pour comprendre, évaluer les risques psychosociaux et développer la prévention.

Objectifs

- Identifier et comprendre les RPS
- Mettre en avant le facteur humain
- Maîtriser la démarche de prévention

La notion de risques psychosociaux

Qu'est ce que la santé mentale, le stress et les risques psychosociaux ?
Pourquoi ces risques émergent-ils aujourd'hui ?
L'état de la réglementation nationale et européenne sur les RPS.
Différencier les approches RPS et QVT (Qualité de Vie au Travail).

Le stress et les violences au travail

Symptômes physiques et psychiques du stress et du « burn out ».
Les méthodes d'évaluation du stress.
Les notions de violences internes et externes.
Le parcours vers la souffrance.

Le harcèlement moral

Quels sont les acteurs ?
Les typologies de harcèlement : horizontal ou vertical, individuel ou institutionnel.
La définition légale du harcèlement moral, l'allègement du régime de la preuve.
Faut-il se saisir de la négociation sur la QVT pour aborder les RPS ?

Les modes d'intervention des IRP

Le rôle de prévention du CHSCT et ses moyens d'intervention.
Le droit d'alerte des délégués du personnel.
La prévention du stress et des violences au travail, objet de négociation.
Eclairage sur les accords existants.

La démarche de prévention

Les principes généraux de la prévention.
La méthodologie de travail : dépistage des risques psychosociaux et actions de prévention possibles.

Durée
1 jour

Intervenant
**Spécialiste santé et risque
au travail**

**Possibilité de session
intra toute l'année**

TARIF INTRA

1 400 € nets
quel que soit le nombre de
participants

(200 € de remise
pour les abonnés ALINÉA)

**Attention,
ne confondons pas
RPS et QVT**

Renseignements

01 48 13 17 72

Conduite d'entretiens et observation des situations de travail



In

stance de proximité, il est inconcevable que les membres du CHSCT ne soient pas présents au quotidien sur le terrain. Votre mission s'exerce dans une démarche de prévention mais vous êtes aussi amenés à enquêter après un accident. En amont ou pour un constat, il est utile d'acquérir une méthodologie pour observer le travail et dialoguer avec les salariés.

Objectifs

- **Maîtriser les techniques d'observation d'un poste de travail**
- **Identifier l'apport d'une approche par l'ergonomie**
- **Etre à l'aise pour mener une enquête ou une visite**

Comprendre la notion de situation de travail

Appréhender la situation de travail à partir de la restitution de l'opérateur. Détecter les interactions au poste, identifier les différents facteurs et le système global.

Examiner les données (poste, espace physique et visuel, ambiance, matériels et engins, activité, organisation du travail, facteurs individuels).

Approche par l'ergonomie

Les principes : rapport à l'opérateur, écart entre le travail prescrit et le travail réel. L'analyse ergonomique de l'activité.

Le recensement des risques.

Les objectifs de la visite du CHSCT

Caractériser une situation, exprimer les points positifs et négatifs. Méthodologie et étapes de l'entretien : préparation, présentation, échanges, restitution.

Analyser un accident du travail

La méthode de l'arbre des causes.
Recueil des faits et exploitation des informations.

La conduite d'une enquête du CHSCT

Quand ? Qui ? Comment ? L'analyse du CHSCT.
Améliorer votre inspection pour l'analyse des risques professionnels.
Conduire une enquête en situation de danger grave et imminent.

Durée
1 jour

Intervenant
Spécialiste santé et risque au travail

Possibilité de session intra toute l'année

TARIF INTRA

1 400 € nets
quel que soit le nombre de participants

(200 € de remise pour les abonnés ALINÉA)

Renseignements

01 48 13 17 72

Contrôle de l'activité des salariés : l'action du CHSCT

Le contrôle de l'activité des salariés vise à la fois l'évaluation professionnelle mais aussi les procédés de surveillance (écoute téléphonique, géolocalisation...) aujourd'hui facilités par les NTIC. Autant de sujets ayant une dimension collective qui touchent les conditions de travail et d'emploi au cœur des prérogatives du CHSCT.

Objectifs

- Maîtriser la législation en matière de contrôle des salariés
- Identifier les enjeux et les actions à mener
- Savoir intervenir lors des consultations sur les projets

L'évaluation professionnelle et le CHSCT

L'évaluation et son impact sur les conditions d'emploi.

Pourquoi le CHSCT est-il concerné ?

Les différentes méthodes d'évaluation des salariés et les enjeux associés.

L'évaluation de la productivité et/ou évaluation « qualitative ».

Comment aborder ces thématiques pour le CHSCT, éventuel recours à expert.

Le contrôle de l'activité des salariés

Le contrôle au quotidien de l'activité des salariés : que contrôle t-on ? Pourquoi ?

Procédés licites ou illicites et éventuelles conditions préalables.

Rôle du CE et du CHSCT.

Les particularités des outils de contrôle issus des NTIC

Quels sont ces outils et que permettent-ils ?

Questions et réflexions autour de la généralisation des NTIC : de nouvelles formes de travail modifiant les conditions de travail.

Informations collectées, traitement, stockage, conservation, utilisation.

Les chartes informatiques, l'intervention éventuelle de la CNIL.

Rôle et moyens du CE et du CHSCT.

La surveillance

Surveillance des locaux et biens de l'entreprise : attention aux salariés !

Surveillance des salariés et de leurs outils : quelle réglementation ?

Rôle du CE et du CHSCT.

Durée

1 jour

Intervenant

Juriste social

**Possibilité de session
intra toute l'année**

TARIF INTRA

1 400 € nets

quel que soit le nombre de
participants

(200 € de remise

pour les abonnés ALINÉA)

Renseignements

01 48 13 17 72

Les projets modifiant les conditions de travail



Les prérogatives du CHSCT s'articulent régulièrement avec la consultation du CE. L'employeur n'identifie pas toujours le périmètre exact de votre intervention, notamment lors d'un projet d'évolution de l'organisation.

La question ne se pose pas uniquement pour un éventuel recours à expert mais aussi pour engager la consultation du CHSCT. Un stage pour objectiver le caractère important d'un projet, s'inscrire dans une démarche de diagnostic et de prévention des impacts.

Objectifs

- Identifier le cadre juridique de ces consultations
- Connaître le registre exact d'intervention du CHSCT
- Agir dans une démarche de prévention des risques collectifs

La notion de projet important

Cadre légal et évolution jurisprudentielle : situations qualifiées de projet important, critères d'appréciation.

La consultation obligatoire : processus, information et documents préalables, débats et avis, articulation avec le CE et délais, impact de la loi Rebsamen.

Le recours à expert : définition d'une mission, désignation, déroulement, restitution, suivi.

Le débat avec l'employeur sur la nécessité de consulter ou le recours à expert.

Les nouveautés depuis la loi de sécurisation de l'emploi : expertise unique et instance de coordination.

Des projets que vous qualifiez d'importants

L'introduction de nouvelles technologies : distinguer l'outil, ses fonctionnalités et les incidences sur l'activité de travail.

Le projet de réorganisation : impacts sur les conditions de travail, transferts ou accroissements de charge de travail, modifications des conditions d'emploi...

Le déménagement ou réaménagement des locaux : quand intégrer le CHSCT dans le processus ? Quel rôle du projet à la décision de l'employeur ?

Le télétravail : diagnostic, conditions d'exécution du travail, lien des salariés avec l'entreprise, propositions.

L'évaluation des salariés : le cadre réglementaire, impact sur la rémunération, carrière professionnelle et vie au travail.

La surveillance des salariés : analyser l'objectif poursuivi, définir les limites de la surveillance au regard des libertés individuelles et collectives, évaluer le risque psychosocial.

Les principes incontournables

Intégrer le CHSCT au plus tôt dans le processus pour agir en prévention des risques.

Permettre au CHSCT de suivre et analyser la mise en œuvre.

Ce stage peut être bâti sur la thématique qui vous concerne.

Durée
1 jour

Intervenant
Juriste social

Possibilité de session intra toute l'année

TARIF INTRA

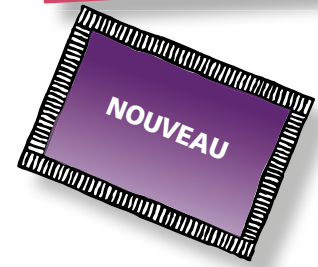
1 400 € nets
quel que soit le nombre de participants

(200 € de remise pour les abonnés ALINÉA)

Renseignements

01 48 13 17 72

Actualité du CHSCT avec les lois Macron et Rebsamen



La réglementation du CHSCT a toujours été moins formalisée que celle du CE. Mais la concentration des instances avec les lois Macron et Rebsamen transpose nombre de règles et articule les processus consultatifs. S'y ajoute une évolution très significative pour les CHSCT locaux avec l'instance de coordination susceptible d'être mobilisée. Un stage qui fait le point sur l'actualité législative au prisme du CHSCT.

Objectifs

- Identifier les nouvelles dispositions légales applicables aux CHSCT
- Mesurer leurs impacts pour adapter vos pratiques
- Être en capacité de construire son règlement intérieur

Nouveautés relatives à la mise en place

Évolution du nombre de représentants et mode de légitimité dans tous les cas où le CHSCT est regroupé avec une autre instance (DUP ou instance regroupée par la négociation).

Nécessité que tous les salariés soient couverts par un CHSCT.

Évolution des conditions d'éligibilité pour être candidat et de la durée du mandat.

Une réforme des consultations pour le CHSCT

La BDES et le CHSCT.

Introduction des délais préfix.

Articulation de la consultation avec celle du CE.

Le recours à expertise : ce qui change.

Le processus consultatif et le rôle de chaque niveau en cas d'ICCHSCT et de CHSCT locaux.

Évolution du fonctionnement du CHSCT

Ordre du jour des réunions.

Réunion commune avec d'autres instances même hors regroupement avec une autre IRP : situation visées et impacts.

La pratique de la visio réunion : à quelles conditions et comment ?

L'obligation nouvelle pour le CHSCT de se doter d'un règlement intérieur : qu'y faire figurer ? Pourquoi ? Les éléments indispensables et les dispositions spécifiques selon la configuration de l'entreprise et du (ou des CHSCT)

Durée
1 jour

Intervenant
Juriste social

**Possibilité de session
intra toute l'année**

TARIF INTRA

1 400 € nets
quel que soit le nombre de
participants

(200 € de remise
pour les abonnés ALINÉA)

Disponible aussi en Inter !

Paris

22 novembre 2016

19 mai 2017

Lyon

18 novembre 2016

28 mars 2017

380 € nets par participant

Renseignements

01 48 13 17 72

Agir contre la pénibilité au travail

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les salariés exposés à des facteurs de pénibilité bénéficient d'un compte personnel de prévention de la pénibilité. Il leur permet d'obtenir du temps de formation pour sortir d'un emploi exposé à la pénibilité, un aménagement de la fin de carrière ou encore d'avancer le moment du départ en retraite.

Objectifs

- Se repérer dans le cadre légal
- Se saisir de l'enjeu de la santé des salariés
- Concilier amélioration des conditions de travail et exigences de l'entreprise et du poste

Comprendre les enjeux de la pénibilité

Les liens entre santé et travail.

Les RPS sont-ils des facteurs de pénibilité ?

Enjeux économiques pour les entreprises : performance et qualité.

La pénibilité sous l'angle de la réglementation du travail

La réforme des retraites de 2010 et la prise en compte de la pénibilité.

La responsabilité de l'employeur entre protection et sanction.

Le rôle du CHSCT entre prévention et intervention.

Le compte personnel de prévention de la pénibilité à compter de 2015.

Définir la pénibilité

Les critères légaux de pénibilité et l'identification des différentes contraintes (physiques, environnementales, d'organisation du travail).

Comment diagnostiquer les facteurs de pénibilité ?

Les dispositifs légaux pour aborder la pénibilité

Le départ en retraite à 60 ans.

Le suivi des expositions (la traçabilité).

la prévention de la pénibilité (accord ou plan d'action).

Agir contre la pénibilité

Le rôle de chaque acteur et l'action du CHSCT pour une démarche de prévention.

Identifier les postes sujets à pénibilité.

Négocier un accord collectif pour réduire les risques.

Durée
1 jour

Intervenant
Expert santé au travail

**Possibilité de session
intra toute l'année**

TARIF INTRA

1 400 € nets
quel que soit le nombre de
participants

(200 € de remise
pour les abonnés ALINÉA)

**Stage bâti
à partir de votre
contexte.**

Renseignements

01 48 13 17 72



Le CHSCT : prévenir et intervenir (3 jours)

OBJECTIFS

Connaître le champ d'intervention du CHSCT
S'initier aux méthodes de diagnostic des risques
Pratiquer l'observation des conditions de travail

Le fonctionnement du CHSCT

Désignation, mandats, composition du CHSCT, personnalité civile.
Les réunions du CHSCT, ses moyens matériels et heures de délégation (en DUP ou non).
Accès à l'information, visites et inspections, enquêtes.
L'impact de la loi Rebsamen sur le CHSCT.

Les missions du CHSCT

Les informations et consultations du CHSCT, périodiques et particulières.
Le rôle de veille et prévention, identification des risques et suivi des actions.
Danger grave et imminent, projets importants modifiant les conditions de travail.
Le recours à expert et l'avis du CHSCT : les nouveautés introduites par la LSE.
L'association du CHSCT à la consultation CE sur la politique sociale.
Les recours à expert du CHSCT.

L'évaluation des risques et le document unique

Les notions de santé physique et mentale, de situations de travail.
La charge de travail, les facteurs d'ambiance physique.
Les risques psycho sociaux (RPS) dont le stress et le harcèlement moral.
Les troubles musculo-squelettiques (TMS).
L'aménagement des locaux.
Notions de plan de prévention des risques. Synthèse et suivi dans le document unique.

Initiation aux méthodes de diagnostic des risques

Comprendre le risque et évaluer le danger.
Recueil des données subjectives et objectives, conduite des raisonnements.
Notions de trouble, de pathologie et de risque.
Les sources d'informations utiles (INRS, ANACT, CARSAT).

Conduite d'entretiens et observation des situations de travail

Préparer la conduite d'entretien et le recueil d'observations en situation de travail.
Exercices avec le formateur (analyse du poste de travail, des espaces et ambiances).
Réaliser un diagnostic d'accident du travail, l'arbre des causes.

Paris

7 au 9 novembre 2016

19 au 21 avril 2017

Lyon

28 au 30 novembre 2016

17 au 19 mai 2017



Intervenants :

**Juriste et spécialiste
santé et risques au travail**

TARIF

1 000 € nets* / participant

Ce tarif comprend le café d'accueil,
le repas du midi
et un document de synthèse.
Bulletin d'inscription (p. 47)

Droits à la formation...

mode d'emploi

Le Code du travail prévoit plusieurs congés formation pour les représentants du personnel et ALINEA est un organisme agréé pour le CE et le CHSCT.

L'article L 2325-44 permet aux élus titulaires du CE de bénéficier de 5 jours d'absences rémunérés pour suivre une formation. Ce droit est renouvelable après 4 années de mandat. Le coût du stage s'impute sur le budget de fonctionnement.

Pour les stages CHSCT, les articles L 4614-14 à L 4614-16 et L4523-10 du code du travail prévoient une prise en charge financière par l'employeur (absence rémunérée et coût du stage).

Les autres représentants devront puiser sur leurs heures de délégation ou avoir recours quand cela est possible au congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L3142-7 à L3142-10 du Code du travail.

Pour vous inscrire à l'une de nos sessions, il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription dûment complété.

Nous vous ferons parvenir une convocation ainsi qu'un plan d'accès pour vous rendre sur le lieu de la formation.

Un modèle de demande de congé est disponible sur nos sites :

www.lesdroitsduCE.com

ou

www.lesdroitsduCHSCT.com

En cas d'empêchement, un stagiaire peut se faire remplacer.

L'attestation de stage est remise à l'issue du stage ou adressée avec votre facture. Pour nos tarifs nets de TVA, se reporter à chaque fiche programme.

Bulletin d'inscription

à découper ou à photocopier et à retourner à Alinéa :
Le Césarée - 60 rue du Landy - 93210 La Plaine-Saint-Denis

Formation inter CHSCT

Nombre de participants	Thème	Ville	Date	Montant total

Formation intra

Nombre de participants	Thème	Ville	Date	Montant total

Vos coordonnées

Comité d'entreprise :CHSCT* :

Adresse :

Tél. : Fax :

Personne à contacter : Fonction au CE ou au CHSCT :

Ci-joint un chèque du montant total à l'ordre d'Alinéa Ci-joint un chèque de réservation de 25 % du montant

Fait à : Le :

Nom du signataire :

Cachet et signature précédés de la mention "lu et approuvé" :

* pour les CHSCT ajoutez les coordonnées du service formation de l'entreprise

ALINEA

Le Césarée
60 rue du Landy
93210 La Plaine-Saint-Denis
Téléphone : 01 48 13 17 72

alinea@lesdroitsduCE.com
alinea@lesdroitsduCHSCT.com

www.lesdroitsduCE.com
www.lesdroitsduCHSCT.com